

Paris, le 11 MARS 2022

DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES DE L'AP-HP

2, Rue Saint-Martin
75184 PARIS CEDEX 04

NOTE

À l'attention de

Mesdames et Messieurs les directeurs des ressources humaines des groupes hospitaliers, des hôpitaux, des pôles d'intérêt commun et du siège

Objet : Blocage temporaire des avancements d'échelon des agents de catégorie C

DEPARTEMENT DE LA
GESTION DES PERSONNELS

Le Directeur du Département

Téléphone : 01 40 27 45 04
Secrétariat : 01 40 27 45 54

Dans l'attente de la mise en œuvre de la bonification d'ancienneté d'1 an pour les agents fonctionnaires et aumôniers de catégorie C introduite par l'article 7 du décret n° 2021-1826 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle, les avancements d'échelon des grades suivants sont temporairement bloqués. Ces derniers pourront reprendre dès mise en œuvre du dispositif de bonification dans le système d'information Hr Access.

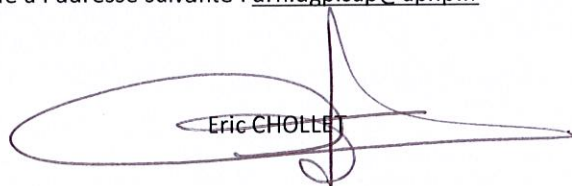
N/Réf. : D2022-473

Dossier suivi par :

✉ : drh.dgp.sap@aphp.fr

1468	PERMANENCIER AUXI REGULATION MEDICALE 2CL EC2
1467	PERMANENCIER AUXIL REGULATION MEDICALE 1CL C3
1488	ADJOINT ADMINISTRATIF EC1
1487	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CL EC2
1486	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CL C3
1595	AUMONIER EC2
2846	AIDE DE LABORATOIRE CL SUPERIEURE EC2
2881	AIDE DE PHARMACIE CL SUPERIEURE EC2
3718	AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE EC1
3716	OUVRIER PRINCIPAL DE 2EME CL EC2
3712	OUVRIER PRINCIPAL DE 1ERE CL C3
3719	BLANCHISSEUR EC1
3717	BLANCHISSEUR PRINCIPAL DE 2EME CL EC2
3715	BLANCHISSEUR PRINCIPAL DE 1ERE CL C3
3722	CONDUCTEUR AMBULANCIER EC2
3721	CONDUCTEUR AMBULANCIER PRINCIPAL C3
3727	AGENT DE MAITRISE EC2
3726	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL C3
3732	AGENT TECHNIQUE SPECIALISE EC2
3731	AGENT TECHNIQUE SPECIALISE PRINCIPAL C3
3803	AGENT DES SCES HOSP QUALIFIES CL NORMALE EC1
3804	AGENT DES SCES HOS QUALIFIE CL SUPERIEURE EC2
3816	ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL C2
3817	ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL PRINCIPAL C3

Pour toutes questions complémentaires, le département de la gestion des personnels peut-être sollicité par courrier électronique à l'adresse suivante : drh.dgp.sap@aphp.fr


Eric CHOLLET